

PROTCOLE SANITAIRE DU COLLEGE YOURI GAGARINE

FACE A L'EPIDEMIE DE COVID 19

Principes fondamentaux :

Chaque membre de la communauté éducative devra :

- Respecter une distanciation physique d'un mètre au moins. Un marquage au sol orange est mis en place à cet effet à l'entrée du collège, dans la cour de récréation, devant les sanitaires, devant les salles de classe et à l'entrée de la demi-pension.
- Respecter les sens de circulation (suivre les flèches directionnelles de couleur jaune et noire)
- Appliquer les gestes barrière pour se protéger et protéger les autres.
- Respecter la limitation du brassage des élèves.

L'équipe de direction, les infirmières, les enseignants et le personnel de vie scolaire sont chargés de la formation, de l'information et de la communication sur le respect de l'ensemble des principes ci-dessus énoncés.

La société CMIDY est responsable du nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

Engagement des familles :

- Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leur enfant au collège. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant chaque jour avant le départ pour le collège. Un lavage des mains efficace est également nécessaire avant de partir pour le collège. En cas de symptômes évoquant le COVID 19 et/ou en cas de fièvre de plus de 37,8 °C, l'enfant doit rester dans sa famille. Il est obligatoire de prévenir sans délai le collège de la situation afin que la procédure COVID soit déclenchée auprès des autorités.

I. L'arrivée au collège :

Dans le collège, le port du masque est obligatoire pour tous lorsque les règles de distanciation sont susceptibles de ne pas être respectées.

- **Pour les élèves :** leur arrivée se fera aux jours et heures indiqués dans l'emploi du temps qui leur sera communiqué. Un élève présentant au moins un symptôme du COVID 19 se verra refuser l'accès au collège. En cas de suspicion, des vérifications pourront être faites notamment par la prise de la température. En cas de symptômes se déclarant dans l'enceinte du collège, l'élève sera isolé à l'infirmerie dans l'attente d'être pris en charge par ses parents. Le port du masque est obligatoire lors de l'arrivée au collège, puis dans la cour de récréation et dans les couloirs. Il est préconisé dans les salles de classe. Les masques seront fournis par la Ville de Trappes et/ou l'Etat, ils pourront être lavés chaque jour à 60°C avec une lessive virucide par le collège pour les familles qui le souhaitent. Prévoir des mouchoirs jetables. Une formation aux gestes barrière et au lavage des mains sera dispensée aux élèves dès le premier jour, puis en tant que de besoin. Dès leur arrivée au collège, les élèves se rangeront directement à l'emplacement réservé pour leur classe dans la cour de récréation, en respectant les règles de distanciation. Le lavage des mains sera organisé avant l'entrée en classe. Les sens de circulation et la distanciation devront être respectés dans les couloirs, sous la surveillance d'un adulte.
- **Pour les personnels :** Les personnels sont invités à prendre leur température quotidiennement avant de venir au collège. En cas de de suspicion de covid 19 ou de température supérieure à 37,8°C, il convient de rester à la maison et d'en informer la direction du collège. Les symptômes se déclarant dans l'enceinte du collège devront immédiatement être signalés et la personne fera l'objet d'une évacuation. Une formation aux gestes barrière et au lavage des mains sera dispensée le premier jour. Les personnels devront respecter les gestes barrière, la distanciation et les sens de circulation en rejoignant leur poste de travail. Avant la prise de fonction les mains devront être nettoyées. Prévoir des mouchoirs jetables. Le port du masque est obligatoire dans les couloirs et les circulations.

II. L'entrée en classe :

Les emplois du temps sont organisés par demi-journée et par niveau. Afin d'éviter le brassage des élèves et limiter la circulation au sein du collège, chaque classe aura une salle de classe qui lui sera réservée. Seuls les enseignants se déplaceront entre les salles. Avant l'entrée des élèves, les salles auront été préalablement aérées. Dans la salle de classe, le mobilier et le matériel non nécessaires seront préalablement neutralisés. Les déplacements seront limités, aucun élève ne devra être placé en vis-à-vis, un sens de circulation devra être défini pour éviter tout croisement d'élève. Du spray désinfectant virucide et des lingettes lavables seront placés dans chaque salle pour décontaminer si besoin tout objet, table, chaise ou poignée de porte. Du gel hydroalcoolique sera disponible dans chaque salle également.

III. Les sorties de classe :

Elles se feront aux heures prévues, dans le respect des sens de circulation et des règles de distanciation, sous la surveillance d'un adulte. Le port du masque est obligatoire dans les couloirs. Le lavage des mains est obligatoire avant de quitter le collège.

IV Les récréations :

Elles seront effectives si les règles de distanciation et le port du masque sont scrupuleusement respectés. Sinon elles seront remplacées par un temps de pause au sein de la classe. Les élèves se rendront en récréation sous la surveillance d'un adulte. Ne pas oublier le lavage des mains avant le retour en cours.

V Le passage aux toilettes :

Il se fera dans le strict respect du protocole sanitaire de notre ministère à savoir dans le respect des règles de distanciation avec lavage des mains avant et après le passage aux toilettes.

VI La restauration :

La société CMIDY en charge de la restauration est en mesure de proposer des repas froids aux élèves qui souhaitent déjeuner au collège. Les fontaines à eau ne pourront pas être utilisées, il est donc nécessaire de prévoir une gourde avec de l'eau. Les repas seront pris dans la salle à manger des élèves, dans le respect des règles de distanciation. Le lavage des mains est obligatoire avant et après le repas.

VII Le nettoyage des salles de cours et des autres locaux :

La société CMIDY est également responsable du nettoyage et de la désinfection des locaux. Elle appliquera le protocole de nettoyage et de désinfection élaboré avec le Département des Yvelines. Elle s'engage ainsi à nettoyer puis désinfecter :

- Les parties communes 3 fois par jour
- Les salles de classe lors de chaque pause
- Les sanitaires 5 fois par jour

Une fiche de nettoyage sera apposée devant chaque local avec mention du nom de l'agent et des dates et heures des opérations de nettoyage et de désinfection réalisées.

VIII. L'accueil des personnes extérieures au collège :

Les communications par courrier, téléphone ou messages électroniques doivent être privilégiées. L'accueil physique des parents se fera uniquement sur rendez-vous, en respectant les règles de distanciation et les gestes barrière. Le port du masque et la désinfection des mains avec un gel hydroalcoolique sont obligatoires pour accéder au collège. Il est recommandé de venir avec son stylo personnel. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte scolaire.